

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00776

Numéro SIREN : 889 689 899

Nom ou dénomination : A S TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2023 sous le numéro de dépôt 3780

Désignation de l'entreprise **A S TRANSPORT**Néant ☐Adresse de l'entreprise **45 AVENUE PIERRE CURIE****13980 ALLEINS**Numéro SIRET * **8 8 9 6 8 9 8 9 9 0 0 0 1 7**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N° **3780** DU **01 AOUT 2023**Durée de l'exercice en nombre de mois * **12**Durée de l'exercice précédent * **15**

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				31122022	31122021
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	79 775	33 543
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 300	500
Total I (5)		044	048	81 075	34 043
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	16 255	8 543
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	17 812	23 532
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	34 066	32 075
Total général (I+II)		110	112	115 142	66 119
PASSIF					
				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		15 000	5 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		500	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau	134		7 756	
	Résultat de l'exercice	136		19 621	18 256
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		42 877	23 256
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156		16 706	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		10 158	20 562
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	172	45 402	22 301
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		72 265	42 863
	Total général (I + II + III)	180		115 142	66 119
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	10 071
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	64 490
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

LS

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 1 1 2 2 0 2 21

Exercice N-1 clos le

13 1 1 2 2 0 2 11

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *				209		210		
Production vendue	biens	et livraisons intracommunautaires		215		214		
	services *			217		218	508 596	359 091
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
Production immobilisée *						224		
Subventions d'exploitation reçues						226		
Autres produits						230	174	369
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	508 770	359 459
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
Variation de stock (marchandises) *						236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	73	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 13 526 - immobilier)						242	348 886	273 507
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				243		244	2 114	4 037
Rémunérations du personnel *						250	100 557	46 473
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	14 609	6 360
Dotations aux amortissements *						254	17 458	6 122
Dotations aux provisions						256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	458	80
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	484 154	336 579
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	24 616	22 880
Produits financiers (III)						280		
Produits exceptionnels (IV)						290		3 600
Charges financières (V)						294	88	
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		300	1 444	5 002
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)						306	3 463	3 222
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	19 621	18 256
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	19 621	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
Provisions non déductibles *						322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	3 463	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997
Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		991		
Divers (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		346		350
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						993		
Zones de réhabilitation rurales (44 quaterdecies)						138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)								
Créance due au report en arrière du déficit								
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)								
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septdecies)						992		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	23 084	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	23 084	372

Désignation de l'entreprise : **A S TRANSPORT**Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 601	442		444		446	1 601	1 601	
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	34 367	462	63 690	464		466	98 057	98 057	
	Autres immobilisations corporelles	470	3 000	472		474		476	3 000	3 000	
	Immobilisations financières	480	500	482	800	484		486	1 300	1 300	
TOTAL		490	39 467	492	64 490	494		496	103 957	103 957	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	98	532	401	534		536	499
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	5 155	552	16 307	554		556	21 462
	Autres immobilisations corporelles	560	171	562	750	564		566	921
	TOTAL	570	5 424	572	17 458	574		576	22 882

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						

Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values				
	①		②		③		④		Court terme * ⑤	Long terme			
										19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578		580		582		584		586		587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations	590	583		594	595	
TOTAL									596		585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

LS

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise :

A S TRANSPORT

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

			Déficits imputés	983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			Déficits reportables	984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			Déficits de l'exercice	860
Nombre d'opérations sur l'exercice			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	35
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	53 264
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	38 612
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

LS

Désignation de l'entreprise : A S TRANSPORT

[illegible]

57

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

LS

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité			1 071.00
11/05/2022 CIC Pénalité, amende fisc.pénalit	36.00		
01/08/2022 OD TOTAL AMENDES	735.00		
30/11/2022 BP Pénalité, amende fisc.pénalit	300.00		
67121000 AMENDES PV			373.11
12/07/2022 BP AMENDES PV	166.00		
01/08/2022 AC IMPOTS DEBIT CREDIT	207.11		

LS

Total des réintégrations diverses**Total des déductions diverses**

48

"AS TRANSPORT"

Société à responsabilité limitée (SARL)

AU CAPITAL SOCIAL VARIABLE DE 15000 €

45-AVENUE PIERRE CURIE

ALLEINS

RCS TARASCON 889689899

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DES ASSOCIÉS

Le 08/07/2023

A 12H

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « Associés ») se sont réunis au siège social de la Société en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Gérant adressée verbalement.

L'assemblée générale est présidée par Mme LAYADI Stéphanie, Gérante de la Société (ci-après, le « Président de Séance »).

Le Président de Séance constate que les Associés présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer,

Le Président de Séance rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée:

- Lecture du rapport de gestion établie par le Gérant pour l'exercice clos le 31/12/2022
- Approbation des opérations et des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus au Gérant et approbation des charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4⁰ du Code général des impôts ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rémunération des dirigeants ;
 - Pouvoir pour les formalités,
- Apport pour augmentation du CAPITAL VARIABLE SOCIAL de la somme de 10000€ (dix mille euros) prélevé sur le solde créditeur année 2021.

Les Associés reconnaissent que l'ensemble des documents requis leur ont été préalablement communiqués dans les conditions et délais fixés par la loi, et notamment

LS RB

- les statuts de la Société , • l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2022
- le texte des projets de décisions.

Les Associés reconnaissent par conséquent la validité de la convocation et de la tenue de l'assemblée.

La discussion générale est ensuite ouverte.

Le Gérant fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

Décision 1

L'assemblée des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Gérant, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 19 621€, ainsi que l'augmentation du CAPITAL d'un montant de 10000€.

L'assemblée des Associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

L'assemblée des Associés approuve également les opérations traduites dans les comptes.

En conséquence, L'assemblée des Associés, donne quitus entier et sans réserve au Gérant de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des Associés à l'unanimité,

Décision 2

L'assemblée des Associés, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 19 621euros, décide de l'affecter, sur proposition du Gérant, de la manière suivante :

Origine:

- Report à nouveau antérieur : néant
- Résultat de l'exercice : 19 621€

Affectation :

- Au report à nouveau : 18 121€
- En réserve légale : 1 000€

Compte tenu de cette affectation, le compte de report à nouveau présente un solde créditeur de 18 121euros,

LS

AB

Décision 3

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Gérant, visé par l'article L. 223-19 du Code de commerce, l'assemblée des Associés prend acte qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des Associés à l'unanimité.

Décision 4

L'assemblée des Associés prend acte de la rémunération de Mme LAYADI Stéphanie au titre de ses fonctions de Gérant de la Société, pour la somme de 9 750€ et qu'elle a le droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des Associés à l'unanimité.

Décision 5

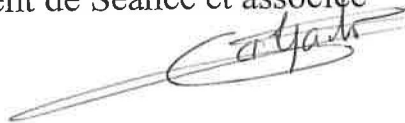
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des Associés à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée,

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les personnes mentionnées ci-dessous,

Stéphanie LAYADI, Président de Séance et associée



Roger BERTO, Associé

